



- Communiqué de presse -

Paris, le 24 mai 2012

## Législatives 2012 : le CISS fait sa loi !

Après la présidentielle, les législatives... Le CISS a cherché, non sans succès d'ailleurs, à imposer quelques thèmes dans les débats de l'élection présidentielle. Ce fut le cas pour les dépassements d'honoraires et pour les déserts médicaux qui ont été évoqués par de nombreux candidats. Le thème de la sauvegarde des conditions d'accès aux soins est malheureusement resté à l'écart.

Entre l'évocation des sujets et leur prise à bras le corps, il y a une différence ! C'est pourquoi, à l'occasion de la campagne pour les législatives, le CISS veut promouvoir une proposition de loi pour la santé des populations. Pourquoi ?

- Parce que le **renouvellement de la loi de santé publique** est resté en plan depuis 2009, de sorte que personne n'est capable d'énoncer la politique nationale de santé de la France.
- Parce qu'après les droits des malades, surtout traités du point de vue de la sécurité des soins et des droits fondamentaux en 2002, il s'agit maintenant de **garantir les droits sociaux** : plafonnement du ticket modérateur, socle de l'assurance complémentaire, par exemple.
- Parce qu'avec ce que l'on appelle la transition épidémiologique il convient de faire des efforts dans le domaine des **parcours de santé, des plans de soins et des actions d'accompagnement des patients**.
- Parce que **la démocratie sanitaire nécessite des approfondissements**, pour ne pas dire une compréhension plus fine de la part de nos décideurs car s'il faut que les usagers soient représentés il faut aussi qu'ils soient mis à même de participer aux décisions de santé : financement, formation, droit d'audition, droit d'alerte, actions de groupe... tout cela est à prévoir.

Dans les semaines qui viennent, le CISS au plan national et au plan régional va promouvoir ses solutions auprès des candidats aux élections législatives. Façon de dire à ceux qui font la loi comment nous souhaitons que la politique publique soit orientée.

La loi est l'expression de la volonté générale, selon notre déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Elle doit être respectueuse du contrat social : les usagers n'entendent pas être la variable d'ajustement des politiques de santé. Ils estiment qu'ils doivent être considérés de façon égale aux autres parties prenantes du système de santé. Ce doit être le nouveau contrat social de santé pour la nouvelle législature.

La proposition de loi relative à la santé des populations est disponible sur [www.leciss.org](http://www.leciss.org).

### **Contact presse :**

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95